

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 juin 2024

PUBLIE LE : 20 JUIN 2024

Délibération n°240619-11 : Création et modification de postes – Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 JUIN 2024

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	10
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	9 pour le compte administratif 2023 10 pour les autres délibérations

**OBJET : CREATION ET MODIFICATION DE POSTES
TABLEAU DES EFFECTIFS**

RAPPORTEUR : Serge CASERIS, Vice-Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT la reprise de la compétence traitement et la nécessité de créer deux nouveaux emplois pour permettre la réalisation des projets de territoire.

CONSIDERANT la nécessité de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec la réalité des besoins du syndicat.

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre des avancements de grade ;

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver la création d'un emploi d'ingénieur chargé de mission transfert de compétences du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A) à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024.

DECIDE d'approuver la création d'un emploi d'agent de gestion administratif et comptable du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024.

DECIDE d'approuver la modification du grade affecté à l'emploi d'agent de gestion financière et comptable du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) à temps complet en le passant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B) au grade de rédacteur territorial, à compter du 1^{er} juillet 2024.

DECIDE d'approuver la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2024.

INDIQUE que les crédits budgétaires permettant la rémunération des agents seront inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19 JUIN 2024

Transmis en préfecture et affiché le 20 JUIN 2024


Secrétaire de séance

Pour-Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal

ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE VALOSEINE AU 1^{er} JUILLET 2024

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20240620-240619-11-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

EMPLOIS				
Libellé emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
Directrice des services techniques mutualisés Responsable du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés	ETP	Tech	A	Ingénieur – Ingénieur principal
Ingénieur traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés	ETP	Tech	A	Ingénieur
	ETP	Tech	A	Ingénieur
Chargé de mission transfert de compétences	ETP	Tech	A	Ingénieur
Technicien déchets	ETP	Tech	B	Technicien, Technicien principal de 2 ^{ème} classe, Technicien principal de 1 ^{ère} classe
Assistante administrative	ETP	Adm	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Agent de gestion financière et comptable	ETP	Adm	B	Rédacteur
Agent de gestion administrative et financière	ETP	Adm	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

EFFECTIFS		
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position
Ingénieur principal	Titulaire	Activité
Ingénieur	Contractuel	Activité
Ingénieur	Contractuel	Activité
Poste vacant		
Poste vacant		
Adjoint administratif	Titulaire	Activité
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	Activité
Poste vacant		

Légende :

Tech : Technique

Adm : Administrative

	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF REEL
CATEGORIE A		
FILIERE TECHNIQUE	4	3
CATEGORIE B		
FILIERE TECHNIQUE	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0
CATEGORIE C		
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	2
TOTAL	8	5